

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Procès-Verbal de la séance du 15 janvier 2016

DATE DE CONVOCATION :	07.01.2016
DATE D’AFFICHAGE :	07.01.2016
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	15
PRESENTS	12
VOTANTS	15

L’an deux mille seize,

Le **quinze janvier à vingt heures**,

Le Conseil Municipal,

légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Claude RIGOLÉ

Etaient présents : MM. BREHINIER Henri, CADE Jean-Claude, DAUNAY Loïc, GUILLOTIN Sylvie, LA DROITTE Paul, LEBORGNE Régine, LETORT Bernard, NEUTE Françoise, ROBISSOUT Josiane, BROCHARD Gwénaëlle, MENIER Mireille.

Excusées : AILLET Louis (procuration à CADE Jean-Claude), COLLET Céline (procuration à RIGOLÉ Claude), BOUAN Chantal (procuration à MENIER Mireille).

Secrétaire de séance : LA DROITTE Paul

PROCES VERBAL REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2015

A corriger : location de la salle des fêtes : Coût horaire de l’heure de ménage (25 € au lieu de 15 €).

COMPTE RENDU DE CONSEILS COMMUNAUTAIRES :

Réunion du 14 décembre 2015, les points abordés sont les suivants :

- Développement territorial (schéma de coopération intercommunale) = refus du schéma proposé par le préfet et validation à l’unanimité pour la création d’une communauté d’agglomération de DINAN.

- Plan Local d’Urbanisme intercommunale : la majorité qualifiée est acquise. PLUI effectif à partir du 26 novembre 2015.

- Fiscalité Professionnelle : une commission composée des maires s’est réunie pour définir les montants des coûts pour les nouvelles compétences prises par la Communauté de Communes. Pour St Lormel concernant l’élaboration du PLUI, l’annuité de participation s’élève à 1477,49 € sur 4 ans.

- Prolongation d’une convention cadre avec l’établissement public foncier de Bretagne, dans le cadre de l’acquisition de foncier sur le territoire.

- Protection sociale des agents : demande d’une participation de la Communauté de Communes pour chaque agent : prise en charge de 20 € par mois par agent pour la protection santé et 5 € par mois par agent pour la prévoyance. Total prévisionnel env. = 19 000 €.

- Un débat d’orientations budgétaires a eu lieu.

L’exercice 2015 présente un excédent supérieur à 500 000€ pour le fonctionnement et un déficit d’investissement d’environ 240 000 €. L’annuité de remboursement de la dette (capital+ intérêts) est de 458 000 €.

En 2015, 95% du budget a été consommé.

Il est décidé de maintenir les tarifs actuels des services.

La Dotation Globale de Fonctionnement prévoit une diminution de 125 000 €.

La dette par habitant au 1^{er} janvier 2016 est de 160,50 €. Elle serait de 144,50 € par habitant au 1^{er} janvier 2017.

- Crédits pour fournitures scolaires : une proposition est faite de diminuer la participation en 2016 de 47,50 € par élève à 45 €. Après échanges, il a été décidé de maintenir la participation à 47,50 €.

- Environnement : le programme Breizh Bocage et Contrat territorial milieu aquatique ont reçus un accord de subvention.

- Mutualisation : un rapport sur la mutualisation des services entre l'EPCI et les communes membres a été établi, il présente plusieurs objectifs.

Le 1^{er} objectif est pédagogique,

le 2nd est un état des lieux de l'emploi territorial (471 agents territoriaux dont 226 agents communaux), enfin le 3^{ème} est de détecter des axes de mutualisation à étudier (un plan de formation commun, une mutualisation de services et de matériels...).

RESSOURCES HUMAINES

- Tableau des effectifs

Il est procédé à la mise à jour au 1^{er} Janvier 2016 du tableau des effectifs.

11 postes sont pourvus.

FILIERE ADMINISTRATIVE

Un Rédacteur à temps complet (en arrêt longue maladie)

Un Adjoint Administratif 1^{ère} classe à temps complet

Un Adjoint Administratif 1^{ère} classe – *contractuel* à temps complet

FILIERE TECHNIQUE

- **Services Techniques**

Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet

Un Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à temps complet

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps complet

- **Service scolaire**

Un Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe à temps complet

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe à temps incomplet 26 h/semaine

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe, en CDI à 6.50h/semaine

Un Adjoint Technique 2^{ème} classe, en CDI à 5.50 h/semaine

FILIERE ANIMATION

Un Adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps incomplet 24 h/semaine

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Fixe le tableau des emplois comme suit, au 1^{er} janvier 2016.**

- Enveloppe indemnitaire 2016

Chaque année, il convient de définir le montant global des indemnités, pouvant être attribuées à l'ensemble du personnel durant l'année 2016, la répartition individuelle restant à l'appréciation du Maire. En cas d'arrêt maladie les indemnités sont maintenues.

Pour mémoire, l'enveloppe 2015 était de 21 941.65 €. Le montant proposé est de 23 984.33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **De fixer le montant de l'enveloppe globale indemnitaire 2016 à 23 984.33 €.**

- Entretien professionnel

L'entretien professionnel devient obligatoire pour l'ensemble du personnel communal à compter de 2016 en remplacement de la notation.

Il s'agit d'apprécier la valeur professionnelle des agents lors d'entretiens annuels suivis de la rédaction d'un compte rendu à la place de la notation chiffrée telle qu'elle existe actuellement.

Il se définit comme un temps d'échange privilégié entre un agent et son encadrant, l'entretien professionnel permet à la fois de faire un bilan de l'année écoulée et de se projeter sur les perspectives de travail à venir.

Pour sa mise en place, des critères parmi ceux proposés par le Comité Technique Départemental ont été choisis dans différentes thématiques : les résultats professionnels et réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles et enfin la capacité d'encadrement ou d'expertise ou à exercer des fonctions d'un niveau supérieur.

La valeur professionnelle de l'agent est appréciée à partir de critères, fixés par l'organe délibérant après avis du Comité Technique.

Suite à l'examen et à l'avis favorable du Comité Technique Départemental à notre proposition en date du 14 décembre 2015, il convient de délibérer afin d'adopter ces critères d'évaluation du personnel. Les entretiens professionnels sont prévus à compter du 9 février 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide d'évaluer les agents à compter de l'année 2016, sur la base des quatre grands axes d'évaluation définis par le décret et adopte les critères définis.**

CONVENTION S.A.T.E.S.E

Le S.A.T.E.S.E, service du Conseil Départemental, assure le suivi et l'appui technique sur l'installation de traitement des eaux usées depuis sa mise en service.

Conformément à la réglementation et pour poursuivre cette collaboration, il convient de renouveler la convention signée le 25 juin 2009 et arrivée à terme échu en 2015.

Pour rappel, le montant de la participation annuelle est le résultat du produit de : coefficient tarifaire fixé annuellement par le Président du Conseil Départemental par la Population DGF.

Le montant pour l'année 2015 était de 518,44 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Autorise le Maire à signer le renouvellement de la convention avec le service du S.A.T.E.S.E assurant le suivi et l'appui technique de notre assainissement collectif.**

TARIF LOCATION TABLES ET BANCS

Suite au vote du tarif de la location de tables et bancs de la commune au Conseil Municipal du 11 décembre 2015, il nous a été demandé de louer des tables à une association extérieure à la commune.

Il convient de se positionner pour ce type de demande.

Pour rappel, les tarifs et conditions applicables au 1^{er} janvier 2016 sont les suivants :

Tarif : 5 € par table avec 2 bancs et 135 € de caution.

Le paiement s'effectue à la réservation.

La location est réservée aux habitants de St Lormel.

Elle est gratuite pour les associations communales et pour les repas des différents quartiers de la commune. Les associations restent prioritaires.

Il est proposé d'étendre la gratuité aux associations hors communes incluant le dépôt d'une caution de 135 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Accorde la mise à disposition gratuite des tables et bancs aux associations extérieures à la commune avec le dépôt d'une caution de 135 €.**

CEREMONIE FUNERAIRE CIVILE

Il est proposé d'étudier les conditions de mise à disposition payante ou gratuite de la salle des fêtes dans le cadre de cérémonie funéraire civile. L'AMF préconise de mettre à disposition des familles qui le souhaitent une salle communale, lorsque c'est possible, aux fins de célébrer des funérailles non religieuses. Après renseignements pris auprès d'autres collectivités, nous constatons que la majorité des communes mette à disposition leur salle gratuitement aux familles.

Il est proposé de mettre à disposition la salle polyvalente gratuitement lors de cérémonie funéraire civile aux familles domiciliées sur la commune ainsi qu'aux inhumations ayant lieu dans notre cimetière communal, selon disponibilité sur le planning de réservation de salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de mettre à disposition gratuitement la salle polyvalente communale aux fins d'organiser une cérémonie funéraire civile pour les familles domiciliées sur la commune ainsi que les personnes inhumées au cimetière de St Lormel, selon la disponibilité sur le planning de réservation de la salle.**

INFORMATIONS DIVERSES

- Radar pédagogique

Les résultats du 18 novembre au 8 décembre 2015 ont été communiqués. La sécurité du bourg devra être traitée de façon prioritaire cette année. Moins de 1% des véhicules roulent à plus de 70 km/h, 440 véhicules sont recensés par jour dans le sens St Cast Le Guildo - Plancoët en hiver. Une dizaine de chauffeur roule à plus de 90 km/h.

- Bellenray

Un dossier est en cours depuis près de 2 ans.

Une proposition entre le Syndicat Mixte Arguenon Maritime, la Communauté de Communes et la commune de St Lormel est en cours : le chemin de randonnée devrait être acheté pour 8 000 € au propriétaire M. Joseph Robert du Clos Colin. La commune achèterait la partie chemin pour 4000 € et le SMAM, la partie digue pour 4000€, l'entretien restant à la charge de la Communauté de Communes.

Le 30 décembre 2015, une visite sur site avec piquetage a eu lieu. Une largeur de 5 m du chemin est prévue. Un rendez-vous a été pris avec le géomètre pour en fixer les limites. Les frais de géomètre ont été répartis entre la commune et le SMAM.

- Toute la façade de la Mairie a été nettoyée par les agents des services techniques.

- Décorations de Noël

Une coordination doit être précisée sur la répartition des tâches quant à la mise en place et l'enlèvement des décorations de Noël entre les agents de la commune et le comité des fêtes.

- Association Ferroviaire Bretagne Nord

Le conseil d'administration se tiendra à la Mairie de Dinan le 18 janvier 2016 à 20h30. La commune étant adhérente, il est demandé la présence d'un élu à ce Conseil d'Administration.

- Camping

Les résidents du camping souhaitent une rencontre avec les élus de la commune. Une réunion d'échange sera programmée au mois d'avril.

- Portage de repas : Monsieur BARRAUX, Maire de la Commune de Plancoët, nous propose une rencontre pour échanger sur l'extension éventuelle du portage de repas réalisé sur la commune de Plancoët à la commune de Saint Lormel.

- Présentation des activités mises en place sur les Temps d'Activités Périscolaires le vendredi 29 janvier à 20h30 à la salle des fêtes.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean-Claude CADE fait part de plusieurs remerciements de la part de plusieurs aînés ayant reçu le colis.
 - Régine LEBORGNE fait part d'une demande de M. et Mme Chausse du bar le cormoran s'il serait possible de créer une place « arrêt minute » à côté du bar afin de faciliter le stationnement des clients. Le sujet sera étudié prochainement en commission voirie.

- Jean-Claude CADE informe d'une prochaine assemblée générale des anciens combattants. Il précise que l'on peut devenir adhérent sympathisant sans être ancien combattant ou sans avoir fait de service militaire.

- Loïc DAUNAY interroge le conseil sur la démarche à mener pour lancer le débat sur la création d'une nouvelle commune. Il demande si l'on doit contacter les communes voisines ou s'il faut créer un groupe de travail afin d'obtenir des avis extérieurs.

Il est proposé, dans un premier temps, de mener un débat au niveau du conseil municipal. Il pourra être envisagé par la suite de lancer des démarches complémentaires.

- Jean Claude CADE informe qu'un terrain constructible est à vendre rue de la tourelle. De même il informe que l'horloge de l'Église ne sonne plus.

- Josiane ROBISSOUT interroge le conseil municipal sur la nouvelle formule du Réveil. La nouvelle formule est approuvée.

- Suite à la demande de Mr Sylvain LETACONNOUX, Henri BREHINIER nous informe qu'il lui a été communiqué la décision du conseil municipal du 11 décembre 2015. Les travaux prévus seront effectués prochainement.

- Bernard LETORT demande si un programme de voirie est prévu pour cette année. Il lui est répondu qu'une enveloppe et un programme doit être défini.

Prochain conseil : vendredi 5 février 2016 à 20 h.

La séance est levée à 22h35.

Claude RIGOLE	Henri BREHINIER	Sylvie GUILLOTIN	Josiane ROBISSOUT	AILLET Louis <i>Absent</i>	BOUAN Chantal <i>Absente</i>	CADE Jean-Claude	BROCHARD Gwenaëlle
COLLET Céline <i>Absente</i>	DAUNAY Loïc	LA DROITTE Paul	LEBORGNE Régine	LETORT Bernard	MENIER Mireille	NEUTE Françoise	